

LE CONSEIL,

Vu le dossier intitulé "**Motion du Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre visant à obtenir le maintien du montant de la subvention annuelle actuelle indexée à la Comédie Royale Claude Volter par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du renouvellement des contrats programmes**", inscrit à l'ordre du jour du Conseil communal ;

Considérant que, le Conseil supérieur de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient de définir le nouveau contrat cadre fixant la répartition des subventions des organismes culturels de la FWB pour les 5 prochaines années;

Considérant que, selon les informations dont la presse a fait écho le 17 novembre dernier, la subvention Volter sera diminuée d'environ 32.000€ en 2024, et de 64.000€ par an de 2025 à 2028, soit une diminution de 17%, dans le prochain contrat programme ;

Considérant que dans le même temps, le budget global alloué aux arts de la scène augmente de 15% par rapport au contrat programme précédent ;

Considérant que cette décision aura nécessairement un impact significativement négatif sur les activités de la Comédie Royale Claude Volter ;

DECIDE

d'adopter la motion suivante :

Motion du Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre visant à obtenir le maintien du montant de la subvention annuelle actuelle indexée à la Comédie Royale Claude Volter par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du renouvellement des contrats programmes

LE CONSEIL COMMUNAL DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

- Compte tenu que notre Déclaration de Politique Générale indique tout mettre en œuvre pour soutenir : « [...]notre théâtre « *La Comédie Claude Volter* » » ;
- Compte tenu que la Comédie Royale Claude Volter travaille pour la promotion de la langue française, de son patrimoine historique et contemporain
- Compte tenu que plus d'une dizaine d'auteurs de la Fédération Wallonie Bruxelles ont été joués durant le dernier contrat-programme ;
- Compte tenu que la Comédie Royale Claude Volter joue un rôle non négligeable dans la diffusion et la promotion de la culture théâtrale tant au niveau local que régional ;
- Compte tenu que la Comédie Royale Claude Volter est le seul théâtre subventionné de l'est de Bruxelles ;
- Compte tenu que la Comédie Royale Claude Volter existe depuis 51 ans ;
- Compte tenu que la Comédie Royale Claude Volter bénéficie d'une reconnaissance royale saluant un demi-siècle de création théâtrale ;
- Compte tenu que 15.000 spectateurs et spectatrices la fréquentent annuellement ;
- Compte tenu que le théâtre a développé un programme en étroite collaboration avec les écoles, les académies, le W:Hall et les centre communautaires de quartier;
- Compte tenu que certaines de ses productions, comme "Meilleurs alliés", sont jouées à l'international et diffusent par là même, à l'étranger, la création de la Fédération Wallonie-Bruxelles;

- Compte tenu que le subside actuel, qui sert à financer l'emploi d'un personnel majoritairement artistique (metteurs et metteuses en scène, comédiens et comédiennes, scénographes, créateurs et créatrices de lumières et de sons, etc.), est déjà à un seuil planché, et que sa diminution se traduira par des pertes sèches d'emploi qui mettront à mal le fonctionnement de la Comédie Royale Claude Volter sur le plan structurel ;
- Compte tenu que la Comédie Royale Claude Volter reçoit chaque année le feu vert de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le respect strict du cahier des charges dont elle répond entièrement à toutes les obligations (nombres de représentations, remplissage de la salle, aspect financier, ...) ;
- Compte tenu que la commune de Woluwe-Saint-Pierre engage chaque année plusieurs dizaines de milliers d'euros pour l'entretien, la rénovation et la consommation énergétique du bâtiment mis gracieusement à la disposition de la Comédie Royale Claude Volter ;
- Compte tenu que la salle du théâtre a été entièrement rénovée en 2021 sur fonds communaux pour un montant de 170.000 euros ;
- Compte tenu que par décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la subvention allouée la Comédie Royale Claude Volter sera diminuée d'environ 32.000€ en 2024, et de 64.000€ par an de 2025 à 2028, soit une diminution de 17%, dans le prochain contrat programme ;
- Déplorant ce choix qui met ainsi en péril la programmation de la Comédie Royale Claude Volter ;

S'ENGAGE À

à soutenir financièrement la Comédie Royale Claude Volter dans le recours qui serait introduit en vue du **maintien du montant de sa subvention annuelle actuelle indexée** ;

ET DÉCIDE DE TRANSMETTRE UNE EXPÉDITION DE LA PRÉSENTE MOTION AUX :

- Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- Gouvernement de la FWB ;
- Membres du Conseil Supérieur de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Membres de l'Administration Générale de la Culture ;
- Cabinet du Ministre-Président bruxellois, Rudi Vervoort, en charge de la culture à la COCOF ;